

Conseil Municipal du 30 octobre 2014

Compte-rendu

L'an deux mil quatorze, le trente du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la Commune de BOURBON-LANCY s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Edith GUEUGNEAU, Maire, en suite de la convocation faite le 23 octobre 2014 en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mme GUEUGNEAU, Maire, M. RAYMOND, M. CENARD, Mme BRENON, M. BRIGAUD, Mme DUCROIZET, M. JACOB, Adjoint, M. BAJAUD, Mme BERNARDIN, M. DRAPIER, Mme ELHARAT, M. FERREIRA, Mme FORET, M. GAUTHIER, Mmes GOURY, GRIVOT, MM. GRONFIER, JOLY, LOUIS, Mmes MAILLOT, MARION, M. PACAUD, Mme PACOT, M. PAILHAREY, Mme RYMKIEWICZ, Conseillers Municipaux.

Représentées : Mme HUCHET (par Mme GOURY), Adjointe – Mme COURTIAL (par M. BRIGAUD), Adjointe – Mme GOULINET (par Mme ELHARAT), Conseillère Municipale

Excusé : M. CHARBONNIER, Conseiller Municipal

Secrétaire de séance : M. BRIGAUD, Adjoint.

Mme la Maire procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut débiter.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 22 septembre 2014

Aucune remarque n'est formulée.

Une fiche est soumise à la signature des membres du Conseil Municipal pour approbation de ce compte-rendu.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance doit être désigné par le Conseil Municipal. Madame la Maire propose Monsieur BRIGAUD.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Information sur les décisions du Maire prises sur délégation

23/09/14	024	Réfection de toiture sur bâtiment municipal au 65 rue de Gueugnon	17 757,90 € HT
----------	-----	---	----------------

Mme la Maire commente la décision et indique que la toiture a été réalisée en une semaine. Cet espace sera consacré à la réalisation d'un magasin pour pouvoir répertorier les stocks. Pour rappel, les locaux Rue de Gueugnon deviennent vétustes et il est donc nécessaire de réorganiser les services.

AFFAIRES FINANCIERES

GITES

Dénomination du nouveau Gîte

Mme la Maire indique que depuis fin 2013, les travaux de rénovation des dépendances du Château (qui abritaient les forges de l'usine Puzenat) sont en cours. Si les travaux se déroulent normalement, une ouverture est prévue en mai 2015. Par conséquent il est nécessaire de donner un nom à ce nouvel ensemble,

- Il est proposé de le nommer « LA FORGE »

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

M. DRAPIER demande si une visite de chantier est prévue pour les élus.

Mme la Maire précise qu'effectivement une visite sera proposée. Par ailleurs elle indique que les travaux ont pris du retard en raison de problèmes rencontrés.

M. JACOB indique qu'un problème de toiture a été révélé et qu'il est donc nécessaire de refaire tout le toit.

Mme la Maire estime que ce vice aurait pu être constaté avant et que cela représente un coût supplémentaire à assurer.

M. DRAPIER fait remarquer que pour tout chantier de réhabilitation l'on découvre un certain nombre de vices. Un maître d'œuvre est nommé pour chaque chantier et c'est à lui de faire le diagnostic du bâtiment.

Mme la Maire précise qu'un maître d'œuvre est un expert et qu'il doit effectuer son travail correctement.

M. JACOB indique qu'il a également constaté, avec M. BAJAUD, un problème de fondation qui aurait pu être vu dès le départ.

M. DRAPIER répond que le problème du manque de fondation a été révélé rapidement.

Conseil Régional : Appel à projets 2014 – Accueil de groupes d'amis et rassemblements familiaux (cousinades) en Bourgogne

M. RAYMOND procède à la présentation du dossier. Un travail est en cours depuis plusieurs mois sur ce dossier. Une étude de marché a été réalisée sur le potentiel des locaux et sur la clientèle visée.

Pour pouvoir prétendre à cette subvention il est nécessaire de procéder à quelques modifications. Des appuis ont été pris auprès de Gîtes de France et de « Ethic étape » d'Autun.

Le constat est que les gîtes ont trouvé leur place, entre les années 2011 et 2013, ce sont les séjours longs qui font la différence. En ce qui concerne le Centre d'Hébergement l'élément positif est une progression annuelle. Toutefois il est évident que le dortoir se loue très peu.

Par conséquent, le travail effectué sur l'adaptation du gîte « La Forge », conduit à constater que les lits superposés ne se vendent pas et qu'ils ne sont pas un atout commercial. La clientèle de type « formation – séminaire » refuse totalement les chambres « double ou triple », par conséquent, il ne sert à rien de multiplier le nombre de lits par chambre.

Gîte de France a indiqué que l'on peut être gîte de groupes à partir de 20 couchages et que la clientèle famille et regroupements amicaux est à l'ordre du jour.

Le gîte « La Forge » peut donc presque entrer dans la catégorie gîte de groupes. C'est pourquoi il est nécessaire de passer de 28 couchages à 21 couchages et par ce fait de pouvoir prétendre à la subvention du Conseil Régional.

En adaptant la formule, il sera possible de se classer dans un gîte de France 3 épis.

L'appel à projets du Conseil Régional représente une subvention de 20 à 40 % des travaux. L'aménagement d'un espace restauration est nécessaire pour la location et la mise à disposition de matériels de cuisine. Gîtes de France a précisé qu'il ne serait pas possible de labéliser « La Forge » si cet espace n'est pas créé.

Mme la Maire remercie M. RAYMOND pour tout le travail effectué et l'expertise réalisée. De même elle remercie Gîtes de France pour son aide. En Bourgogne le tourisme familial a toute son importance, la Commune disposera d'un hébergement de qualité. L'appel à projets du Conseil Régional est vraiment une opportunité. Des modifications intérieures et extérieures pourront être apportées pour mettre en valeur l'ensemble.

20 h 11 – Arrivée de M. CENARD

M. DRAPIER remercie M. RAYMOND pour l'exposé très précis. Le choix du gîte de groupes est dans l'air du temps. Il existe un enjeu sur le tourisme social et scolaire. Des choix sont à faire, dans la stratégie choisie il existe des plus et des moins. Il est normal de faire un choix. Ce qui est important c'est qu'il y est une communion de pensée entre la nouvelle municipalité et ceux qui ont géré auparavant. Il affirme le soutien des élus de la liste Union Démocratique du moment que les enjeux de départ sont préservés. L'important est que l'ensemble des gîtes et de l'hébergement soit un plus pour la Commune et il doit être géré par la Collectivité.

M. RAYMOND précise que la clientèle scolaire n'est pas la plus facile. Par ailleurs, la clientèle des fédérations sportives nécessite la mise à disposition de locaux sportifs qui ne sont pas toujours disponibles à la période demandée.

Mme la Maire précise qu'il est possible de réserver les espaces sportifs pour cette période.

M. PAILHAREY indique que les équipements sportifs sont multiples et qu'il est possible de répondre aux besoins.

Mme la Maire constate qu'il est nécessaire d'interpeller les fédérations pour que la réservation des équipements se fasse plus tôt.

Mme PACOT interroge sur la réalisation d'une cuisine.

Mme la Maire précise que c'est uniquement un espace pour réchauffer.

➤ Accord à l'unanimité des membres présents et représentés

FIXATION DES TARIS APPLICABLES AU 1^{er} JANVIER 2015

Mme la Maire indique que M. RAYMOND a réalisé un travail important sur les tarifs tout en s'appuyant sur la comptabilité analytique.

M. RAYMOND présente une analyse précise des tarifs existants et indique qu'il est nécessaire de fixer les tarifs 2015 afin que « La Forge » apparaisse.

Les chiffres doivent être regardés sous deux angles différents, tout d'abord l'année 2015 sera une année budgétaire contrainte, c'est pourquoi il est nécessaire de repérer les poches de pertes financières pour essayer d'y remédier et également de faire apparaître une politique commerciale à travers les tarifs.

Il faut être capable de trouver la performance financière de l'équipement. La recherche de la clientèle passe par l'analyse des besoins et des coûts.

Sur l'année 2013, la perte financière est de 52 000 € sur l'ensemble composé des 2 gîtes et du centre d'hébergement. Il faut la corriger.

La ligne directrice de Mme la Maire est de préserver l'insertion et de détecter les pôles de pertes financières.

Au niveau des charges, la masse salariale en insertion est de 161 000 €, les subventions ont été de 128 000 € soit une charge pour la municipalité de 33 000 €.

Il faut également tenir compte des frais de pilotage du projet, du coût de l'encadrement administratif du centre et de l'encadrement technique.

En ce qui concerne le centre d'hébergement, le coût matière et main d'œuvre du repas aboutit à une charge nette de 120 000 € face à un chiffre d'affaire de 68 000 €.

En conclusion, la perte importante est à imputer au centre d'hébergement et au restaurant qui y est associé, le coût réel du repas servi étant compris dans une fourchette variant de 11.79 € à 13.34 €, il est donc nécessaire de proposer une nouvelle tarification puisque le prix du repas est aujourd'hui de 5.50 € pour le tarif normal et que le déficit relevé pour la partie restauration est de 47 000 €. Par contre, les gîtes sont à leur prix puisqu'ils laissent un bénéfice.

Un travail commercial important est à réaliser sur le centre d'hébergement.

Les conditions fiscales liées au restaurant permettent une exonération de la TVA. Toutefois, il est nécessaire de respecter la condition imposée qui est de servir au maximum 12 repas par jour.

Mme la Maire indique que l'analyse est très précise et permet d'avancer en sachant que l'objectif principal est de garder le volet insertion en veillant à équilibrer les comptes.

M. DRAPIER indique que l'exercice est difficile pour les spectateurs et aurait mérité une présentation visuelle. Il est légitime d'équilibrer les comptes. On était sur un état d'esprit, lors de la création de cet espace, d'avoir un équilibre des comptes et de rester dans une structure d'économie sociale et solidaire. Il ne faut pas oublier que le repas est subventionné puisqu'il est vendu au même prix que le repas scolaire du fait de sa réalisation par la cuisine centrale. Faire travailler la cuisine centrale permet de donner du sens à celle-ci. Au bout du compte, si c'est un repas subventionné, peut-on considérer qu'il existe un déficit, du moment qu'il n'y a pas perte d'argent sur les matières premières.

M. RAYMOND répond que c'est une question de principe et qu'il n'est pas possible d'accepter une perte financière.

M. DRAPIER indique qu'il est normal pour la commune de corriger une perte financière. Un désaccord est présent sur les chiffres annoncés sur le nombre de repas proposé pour l'année. Il constate qu'il n'y a pas d'enjeu réel sur le restaurant administratif.

M. RAYMOND indique qu'en ce qui concerne la politique tarifaire des gîtes il existe une pression des gîtes de France pour une proposition de prix full service (tout compris). C'est pourquoi il est proposé de passer à un tarif tout compris.

M. DRAPIER signale qu'il serait intéressant de créer un troisième tarif pour permettre la location du centre d'hébergement et de La Forge, notamment pour le tourisme scolaire.

Mme la Maire indique que la même réflexion peut-être envisagée pour les associations.

M. RAYMOND précise qu'il y est plutôt favorable et qu'il est nécessaire d'y réfléchir.

En ce qui concerne le centre d'ébergement tous tarifs confondus, il est nécessaire de réajuster les prix en raison du déficit. Il est par conséquent proposé de passer de 3.50 € à 5 € pour le prix du repas tarif réduit et de 5.50 € à 10 € pour le tarif normal.

M. DRAPIER demande que la hausse soit plus modérée car il s'agit d'une restauration simplifiée et d'une prestation sociale et qu'il est nécessaire de garder l'esprit de ce lieu.

M. RAYMOND indique que le repas est qualitatif.

Mme la Maire précise que cela ne concerne que 12 personnes, peu de salariés, quelques élus et que l'on doit tenir compte que l'estimation du coût du repas est aujourd'hui de 13.50 €. De plus, la Collectivité ne doit pas faire concurrence aux restaurateurs.

M. RAYMOND présente les tarifs proposés pour l'année 2015 en indiquant chaque lieu concerné :

(voir tableaux 1 – 2 – 3 en annexe)

A la demande de **M. DRAPIER**, il est procédé au vote des tarifs poste par poste :

- Pour les gîtes
 - **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

- Pour le restaurant administratif
 - **Accord à la majorité des membres présents et représentés avec 24 voix POUR et 4 ABSTENTIONS**

- Pour le centre d'hébergement
 - **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

RENOUVELLEMENT DE L'ATELIER D'INSERTION GESTION DU CENTRE D'HEBERGEMENT "LA BASSE COUR" sur les métiers de l'hôtellerie, la restauration, l'accueil et le tourisme

Mme la Maire présente le dossier et indique le budget prévisionnel.

Le Centre d'hébergement "La Basse-Cour" est un outil au service de l'insertion qui fait ses preuves maintenant depuis décembre 2009.

Depuis cette date, 60 demandeurs d'emploi de notre territoire ont pu reprendre une activité pendant 6 à 12 mois dans cette structure tout en travaillant leur projet professionnel. D'ailleurs, 12 personnes ont repris soit une activité professionnelle soit un parcours de formation. La Basse-Cour devient donc un outil essentiel au retour à l'emploi des demandeurs d'emploi les plus fragiles, c'est pourquoi la Ville souhaite poursuivre cette activité.

La poursuite de l'atelier d'insertion permettra, pendant un an, à 8 personnes de bénéficier d'un encadrement technique de professionnels de la restauration et de l'hôtellerie et d'un accompagnement social et professionnel. Ce projet sera financé par le Département de Saône-et-Loire, la DIRECCTE de Bourgogne et la Ville de Bourbon-Lancy.

BUDGET PREVISIONNEL ATELIER D'INSERTION 2015

<u>Dépenses</u> :	251 813 euros
<u>Recettes</u> :	251 813 euros

Subventions :

- Département 71 (<i>encadrement technique</i>) :	24 500 euros
- Département 71 (<i>aide à l'accompagnement</i>) :	3 619 euros
- DIRECCTE Bourgogne (<i>aide au poste</i>) :	160 512 euros
- Ville de Bourbon-Lancy :	15 182 euros
- Recettes de la structure :	48 000 euros

Mme la Maire reprecise que 12 personnes sur 60 qui sont passées à la Basse-Cour ont eu une sortie positive. 7 sorties « emploi » et 5 sorties « formation ». A ce jour, 11 sont à nouveau en recherche d'emploi.

Le nouvel atelier comportera 8 salariés au lieu de 10 en raison d'une réflexion sur l'activité ménage et de la conjoncture économique qui n'est pas favorable.

L'Office de Tourisme prendra en charge la commercialisation et la gestion des réservations afin de décharger les encadrant techniques de cette fonction.

L'encadrement technique change avec le départ de Mme BOURBON, il sera géré quotidiennement par Mmes DUBOIS et DE BARROS. M. VIROLLE interviendra une journée de plus pour encadrer 2 salariés sur la maintenance bâtiment.

M. DRAPIER indique qu'il avait été envisagé que les salariés puissent également se former aux petits entretiens. Il reprecise que l'augmentation des tarifs de la restauration risque de provoquer une perte de clients et qu'il serait dommageable pour les salariés de ne pas pouvoir effectuer un service quotidien qui est important dans la formation professionnelle.

Mme la Maire informe qu'il est envisagé de contacter les entreprises employant des apprentis afin qu'ils puissent déjeuner au restaurant.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

MISSION D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET PROFESSIONNEL

La mission d'accompagnement social et professionnel de personnes salariées d'un atelier d'insertion arrivant à son terme le 31 décembre 2014, il est nécessaire d'avoir recours à un marché public de services.

Mme la Maire informe qu'aujourd'hui l'encadrement est assuré par le CREDEF. Un nouvel appel d'offre doit être lancé.

La durée de la nouvelle mission est fixée du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Le marché est un marché de services portant sur l'accompagnement socio professionnel de personnes.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement de l'appel d'offre dont la date limite de réception des offres est fixé au vendredi 28 novembre 2014 à 12 heures.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

SUBVENTION DANS LE CADRE DU « CONTRAT EDUCATIF LOCAL » - ANNEE 2014

Mme la Maire indique que lors du vote des subventions, celle habituellement attribuée à l'ESPOIR CYCLISTE BOURBONNIEN a été oubliée.

Compte tenu des animations sportives organisées par l'association ESPOIR CYCLISTE BOURBONNIEN en faveur des enfants dans le cadre du Contrat Educatif Local 2014, il est proposé, afin de réparer cette erreur et de lui attribuer une subvention

→ Montant proposé : 1 400 €

Parallèlement les associations sont reçues et il leur a été demandé de réfléchir à leur intervention sur les accompagnements scolaires.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME "RENOVATION DE FAÇADES"

Mme la Maire informe qu'une demande a été présentée par l'Hôtel La Tourelle pour bénéficier de la subvention rénovation de façades pour la réfection de la peinture des huisseries.

Le devis faisant apparaître distinctement les travaux pour la façade sur cour et la façade sur la Place de la Mairie, elle précise que seuls les travaux donnant sur la Place de la Mairie sont pris en compte.

Pour rappel, elle indique que l'enveloppe de crédits ouverte au BP 2014 est de 12 000 € et que compte-tenu des subventions déjà attribuées, il reste à ce jour 4 827 €.

→ Le dossier déposé par La Tourelle peut bénéficier d'une subvention de 1 320 €

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE CREDITS POUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE REPAS, D'HEBERGEMENT ET DE RECEPTION

Mme la Maire indique que l'enveloppe de crédits précédente a été votée au Conseil Municipal du 17 septembre 2012 et qu'il est aujourd'hui nécessaire de renouveler celle-ci puisque le solde est infime.

Cette enveloppe de crédits permet la prise en charge financière des frais occasionnés par les réceptions officielles, les factures des restaurateurs et hôteliers sollicités. Les factures peuvent ainsi être réglées plus rapidement.

Le montant proposé au vote est de 7 000 €.

- **Accord à la majorité des membres présents et représentés avec 26 voix POUR et 2 ABSTENTIONS**

PRISE EN CHARGE DE FRAIS D'OBSEQUES

Mme la Maire informe qu'une personne est décédée à l'Hôpital de Bourbon-Lancy, sans famille connue et avec des ressources insuffisantes pour couvrir ses dettes.

La législation précise qu'il appartient à la commune de prendre en charge les frais d'obsèques des indigents décédés sur son territoire.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de voter pour prendre en charge la facture des pompes funèbres BASSLER pour un montant de 1 037.10 €.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

REMBOURSEMENT DE FRAIS OCCASIONNES LORS DU DEPLACEMENT D'UNE DELEGATION MUNICIPALE A STOCHOV

Dans le cadre du jumelage, une délégation municipale s'est déplacée à STOCHOV à l'occasion de la fête traditionnelle « Saint Venceslas ».

Mme ELHARAT relate le séjour auquel participait M. MEYER, directeur de l'Office de Tourisme et du Thermalisme.

Mme PACOT précise que ce n'est pas la première fois que les trois municipalités se retrouvaient à STOCHOV contrairement à ce qui vient d'être indiqué.

Mme la Maire informe qu'une personne a dû faire l'avance des frais de déplacement et qu'il convient donc de procéder au remboursement des sommes avancées (billets d'avion, parking et carburant) pour un montant de 507.72 €.

- **Accord à la majorité des membres présents et représentés avec 27 voix POUR et 1 ABSTENTION**

FINANCEMENT DES NOUVEAUX BRANCHEMENTS AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

Mme la Maire indique qu'une problématique existe quant au financement des nouveaux branchements et explique qu'un cadre doit être mis en place.

Le raccordement aux réseaux d'assainissement collectif étant obligatoire pour toute nouvelle construction et également pour les constructions existantes qui sont desservies par un réseau,

Vu les articles L 1331-1 et L 1331-2 du Code de la Santé Publique,

Vu la réponse ministérielle à la question écrite n° 4305 (JOAN Q 16 février 1998, p. 831),

Vu la réponse ministérielle à la question écrite n° 29736 (JO Sénat Q du 30 août 2001, p. 2832)

Il est proposé que les travaux de branchements aux réseaux d'assainissement collectif, tant sur le domaine public que privé, soient à la charge et aux frais du propriétaire.

Les entreprises qui interviendront pour le compte du propriétaire de l'habitation à raccorder devront faire une demande d'autorisation de voirie et d'entreprendre des travaux auprès de la Commune. Les travaux seront exécutés suivant les règles de l'art et conformément au fascicule 70.

L'information préalable de la date d'intervention sera fournie dans des délais raisonnables afin de permettre le contrôle, tranchée ouverte, du branchement par le service assainissement de Bourbon-Lancy.

Un certificat d'étanchéité sera remis par l'entreprise à l'issue des travaux de raccordements.

Les travaux de remblaiement des tranchées sur le domaine public et de remise en état de la voirie seront vérifiés par le service technique et garantis un an.

Mme la Maire précise qu'il n'est pas possible de pratiquer le cas par cas.

M. JACOB explique qu'on ne doit pas être mis en porte à faux par les pratiques qui existaient.

M. DRAPIER réplique qu'il est inadmissible de jeter la suspicion sur ce qui était fait auparavant.

M. BAJAUD précise que des constructeurs font actuellement une pression pour que les travaux soient effectués par la Commune.

M. DRAPIER indique qu'il n'y a jamais eu de passe droit.

Mme la Maire indique qu'il y en a eu auparavant et que cela ne doit pas se renouveler.

Mme la Maire demande de procéder au vote.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

TRAVAUX SYDESL : DISSIMULATION DES RESEAUX AVENUE SARRIEN

Mme la Maire donne la parole à M. BAJAUD pour évoquer le dossier.

M. BAJAUD présente dans le détail les différentes étapes à réaliser. Il est proposé au Conseil Municipal de valider le projet de dissimulation des réseaux Avenue Sarrien (2^{ème} tranche).

Travaux d'éclairage public :

Montant estimatif des travaux : 20 361,58 € HT soit 24 433,90 € TTC restant à la charge de la Commune.

Travaux d'infrastructure génie civile télécom :

Montant estimatif des travaux : 17 160,48 € HT soit 20 592,57 € TTC restant à la charge de la Commune.

Travaux de dissimulation BTS :

Coût des travaux de génie civil : 39 710,86 € HT

Coût étude : 2 870,85 € HT

Coût réseau : 33 224,55 € HT

Coût total : 75 806,26 € HT soit 90 967,51 € TTC

L'application de l'article 8 du contrat de concession et les dispositions arrêtées lors du Comité Syndical du SYDESL en date du 12 avril 2013 accorde à la Collectivité une aide de 35% sur la partie réseau et étude, soit sur ce projet la somme de 12 633,39 € HT.

En conséquence, le montant résiduel à la charge de la Commune est de 63 172,87 € HT soit 75 807,44 € TTC.

M. BAJAUD indique qu'une vigilance particulière sera portée sur la sécurité et la circulation. Les travaux devront être réalisés en dehors de la période estivale.

M. DRAPIER précise qu'effectivement l'enjeu est important au niveau de la sécurité notamment avec la présence du Collège.

Mme la Maire faire procéder au vote de façon distinctive pour chaque poste de travaux :

Travaux d'éclairage public :

Il est également demandé l'approbation de la convention

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Travaux d'infrastructure génie civile télécom :

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Travaux de dissimulation BTS :

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

TELECOMMUNICATION (RODP TELECOMS)

Mme la Maire présente le dossier en indiquant que la Commune a adhéré depuis plusieurs années au principe de mutualisation d'une somme équivalente au produit de la RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public) Télécom instauré par le SYDESL et destinée au financement des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication.

Au début de chaque nouveau mandat, le Conseil Municipal doit à nouveau délibérer. Il est donc proposé au Conseil Municipal de :

1. de fixer la RODP en fonction des montants plafonds fixés par le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005
2. d'actualiser ces montants au 1^{er} janvier de chaque année par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics,
3. de donner délégation au maire conformément à l'article L2122-22 du CGCT, pour la durée du mandat, pour calculer chaque année le montant de la RODP due par les opérateurs de télécommunication, émettre les titres de recettes correspondants, et verser au SYDESL l'année N la contribution de la commune à la mutualisation calculée sur la base du montant de RODP encaissée l'année N-1.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

PROLONGATION DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE « TRANSPORTS COLLECTIFS DE VOYAGEURS » SIGNÉE AVEC LE CONSEIL GENERAL DE SAONE ET LOIRE

Mme la Maire indique que la Municipalité souhaite continuer les transports sur les lignes « desserte du marché » et « navette Quartier Thermal/Centre Ville ».

Le transport sera effectué en régie par un personnel employé en contrat.

Pour cela, il convient de prolonger la convention signée avec le Conseil Général de Saône et Loire pour la délégation de compétence. Le Conseil Général présente un avenant d'une durée de 6 mois, du 1^{er} novembre 2014 au 30 avril 2015.

Le Conseil Municipal doit également autoriser la signature de l'avenant n°1 à la convention du 7 décembre 2011.

Mme la Maire informe que le planning des horaires de cette navette sera distribué aux élus.

M. DRAPIER précise que l'expérience faite précédemment a montré une faible fréquentation.

Mme la Maire précise qu'un numéro vert sera mis en place afin de permettre une réservation et d'apporter une réponse au cas par cas. Mme COURTIAL est chargée d'étudier la faisabilité de ce dossier.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

URBANISME

Acquisition propriété SCI CASA – 18 rue du Commerce

La SCI CASA représentée par Madame ATÉNIAN Lilith souhaite vendre sa propriété située 18 rue du Commerce (ex boucherie), cadastrée BL 45 pour 562 m².

Considérant l'opportunité pour la Commune d'acquérir cette parcelle pour y aménager un espace reliant le parc Puzenat au centre ville et de pouvoir créer de nouvelles places de stationnement,

Vu l'avis du service des domaines et après négociation avec les propriétaires, il est proposé d'acquérir cette propriété, au prix global de 42.000 €.

Mme la Maire indique qu'il y a quelques années la Ville de Bourbon-Lancy était intéressée par cette propriété.

M. DRAPIER précise que c'est une très bonne opportunité pour la Commune car cette propriété aboutit au parking du parc Puzenat et que la transaction n'avait pas eu lieu du fait de son acquisition par un investisseur privé qui avait un projet pour cet ensemble immobilier.

Mme la Maire informe qu'une étude sera menée pour l'aménagement de cette propriété.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Acquisition propriété de Mme DEPINET – lieudit « En Borne »

Mme la Maire indique avoir été contactée par Madame DEPINET Noëlle qui souhaite vendre son terrain situé lieudit « En Borne » à proximité du cimetière cadastré BK 24 pour 6.311 m².

C'est une opportunité pour la Commune d'acquérir cette parcelle pour l'aménager et prévenir les risques de débordement du Borne en canalisant les eaux de ruissellement arrivant en amont.

M. FERREIRA précise que les eaux à canaliser sont celles de Saint Marc et que l'acquisition de ce terrain permettrait la réalisation d'un bac de rétention. Il sera nécessaire de revoir les canalisations existantes.

Mme la Maire rappelle qu'un dossier sur les inondations du Borne est en cours et que l'achat de ce bien et la réalisation d'une retenue permettront d'éviter un afflux d'eau supplémentaire dans le Borne.

Vu l'avis du service des domaines et après négociation avec la propriétaire, il est proposé d'acquérir cette propriété, au prix global de 1.500 €.

M. DRAPIER rappelle l'étude en cours et conçoit que l'acquisition du terrain est une bonne opportunité.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Mme la Maire souhaite faire un point sur les achats et les ventes réalisées par la Municipalité depuis le début du mandat et énumère les transactions actées et celles en cours.

Mme la Maire indiquant qu'une propriété bâtie sera vendue au Petit Fleury, **M. DRAPIER** rappelle la situation de cette propriété par rapport au site du Fleury et suggère de réfléchir avant de procéder à la vente.

M. DRAPIER continue en indiquant que cette propriété est le seul lieu d'observation du site du Fleury hors eau de La Loire. Il serait dommage de vendre ce lieu et préjudiciable pour la protection du site naturel.

Mme la Maire précise que ce lieu est laissé à l'abandon et que la Commune paye des impôts pour celui-ci. Actuellement le patrimoine de la Ville n'est pas entretenu. Effectivement le projet de site naturel du Fleury est très intéressant mais son réaménagement n'a pas été programmé dans la mandature. L'entretien sera fait mais des aménagements ou construction ne sont pas prévus.

M. LOUIS indique qu'il est d'accord avec la vente vu l'état du parc du Fleury. D'autre part l'Observatoire de Digoin existe et il serait intéressant de travailler en collaboration avec eux, ils ne disposent pas de parc naturel et le site du Fleury est le plus proche. Il serait également intéressant de rétablir les visites.

Mme la Maire indique qu'il est effectivement nécessaire de rendre le site du Fleury accessible mais qu'aucune nouvelle infrastructure ne sera réalisée.

Cession terrain « Peupleraie du Carrage » à la Gendarmerie Nationale

Mme la Maire indique avoir été sollicitée par la Gendarmerie Nationale pour la construction d'une nouvelle gendarmerie (locaux administratifs et logements).

Deux types de financement sont possibles :

- Type décret de 93
- Montage privé

Dans le cas du montage privé, la Commune doit céder à l'euro symbolique le terrain à la Gendarmerie Nationale qui se charge ensuite de trouver un investisseur privé.

Par conséquent, la Commune n'a pas à supporter le coût financier d'une construction, l'entretien des bâtiments par la suite et n'intervient pas dans le montage des dossiers et le suivi de la construction.

Il est nécessaire de prononcer l'engagement de la Commune pour le maintien de la Gendarmerie mais la Commune n'est pas en mesure d'assurer un emprunt pour réaliser des travaux de construction.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de céder à l'euro symbolique la parcelle cadastrée AT 168g située « Peupleraie du Carrage » pour une superficie de 6.708 m² afin de finaliser cette opération.

Mme PACOT indique que ces projets sont très longs et demande à quelle date la nouvelle gendarmerie sera opérationnelle.

Mme la Maire précise que le projet est de 7 ans mais sera ramené à 4 ans en mettant en marche dès maintenant la procédure.

Mme PACOT rappelle qu'il existe des contraintes budgétaires au niveau national.

Mme la Maire répond être bien renseignée et que la première étape est la cession à l'euro symbolique et qu'elle mettra tout en œuvre pour un aboutissement rapide.

M. DRAPIER indique être très favorable à ce projet qui était celui initial mais qui avait été abandonné en raison des délais et de l'évaluation faite des bâtiments actuels qui indique qu'ils ne sont pas en si mauvais état que cela. Etant propriétaire de ce bâtiment il faudra nécessairement réfléchir à sa réhabilitation.

Mme la Maire dit que Bourbon-Lancy est une station thermale et qu'il est nécessaire de s'engager pour pérenniser les services publics.

M. CENARD pense que c'est une opportunité car les bâtiments actuels seraient difficiles à mettre aux normes.

Mme la Maire indique que la municipalité va travailler sur la destination future du bâtiment.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

AFFAIRES GENERALES

CHARTRE DES ELUS

Mme la Maire précise que comme il avait été évoqué au précédent Conseil Municipal du 22 septembre, il convient d'approuver la charte des élus. Aucun changement n'est intervenu dans sa rédaction.

M. DRAPIER intervient en indiquant qu'après réflexion on ne peut pas être contre car finalement ce sont ceux qui gouvernent qui s'imposent un certain nombre de choses. Toutefois un affichage simple de cette charte ne suffit pas, il serait souhaitable de l'accompagner d'une commission « transpartisane » qui se réunirait une fois par trimestre pour éviter toute suspicion d'une attitude partisane.

M. JOLY indique qu'il ne comprenait pas comment on pouvait être en désaccord avec la charte, il prend donc acte de la réflexion et ne voit pas la nécessité de la création d'une commission.

M. LOUIS intervient en précisant qu'en tant que professeur d'histoire, s'il fait l'histoire de ce qui s'est passé dans la Commune sans aucune charte, il est le témoin du clientélisme.

M. DRAPIER réagit en trouvant les propos de M. LOUIS scandaleux.

Mme la Maire précise que l'on travaille avec des faits.

M. CENARD indique que la création d'une charte est un engagement moral et que vouloir faire un contrôle revient à jeter la suspicion.

Mme PACOT précise qu'elle a une façon différente de voir les choses et que la charte n'a pas forcément lieu d'être, une commission permet de concrétiser le contrôle.

Mme la Maire répond qu'il faut admettre être dans l'opposition et redonne lecture de la charte.

Mme PACOT demande ce qui sera réalisé en cas de problème.

Mme la Maire répond que cela relève de la fonction de Maire et tout problème sera vu directement avec l' élu concerné.

M. DRAPIER demande qu'il y est une transparence, d'où la possibilité de créer une commission de contrôle.

Mme la Maire précise que la Municipalité n'a rien à cacher.

Mme DUCROIZET rappelle les principes d'une charte qui repose sur des valeurs qui rassemblent, une charte est une ligne de conduite éthique qui doit être suivie.

M. DRAPIER demande de ne pas laisser penser que les élus de la municipalité précédente n'ont pas travaillé sur les mêmes valeurs.

Mme DUCROIZET indique que la nouvelle municipalité a besoin d'écrire ces valeurs.

Mme la Maire réprecise que la charte est pour tous.

M. BAJAUD souhaite interroger les élus de Bourbon Avenir afin qu'ils indiquent ce qu'ils pensent.

M. GAUTHIER indique donc que l'application du règlement intérieur et de la charte c'est bien, mais la suspicion de clientélisme est inévitable.

Mme la Maire lui demande de préciser.

M. GAUTHIER évoque l'embauche par l'Office de Tourisme de M. MEYER, candidat aux élections sur la liste de Mme la Maire.

Mme la Maire informe qu'elle ne pratique pas le clientélisme et que c'est aux élus de le démentir. De même elle répond qu'elle n'a pas participé au recrutement du Directeur de l'Office de Tourisme

M. RAYMOND, Président de l'Office de Tourisme, précise que M. MEYER a été recruté uniquement pour ces qualités professionnelles

Mme PACOT précise qu'aujourd'hui on demande à toutes les professions de signer une charte, on le demande également aux élus alors qu'il suffirait que chacun fasse son travail.

Mme la Maire répond et met fin aux débats, il est procédé au vote.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CHAROLAIS REFUGE – FOURRIERE

A l'assemblée générale du 20 février 2014 le syndicat intercommunal du Charolais Refuge – Fourrière a autorisé

- l'adhésion au 1^{er} janvier 2014 des communes de BRIANT (Saône & Loire) et LUNEAU (Allier) suite à leur demande respective
- le retrait de la commune de VEROSVRES (Saône et Loire) qui en a fait la demande

Le Conseil Municipal doit autoriser ces nouvelles adhésions ainsi que le retrait.

Mme la Maire précise que la Commune paye 4 615,62 € par an.

M. GAUTHIER interroge pour savoir s'il s'agit d'une cotisation.

Mme la Maire répond affirmativement.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

INFORMATIONS DIVERSES

Horaires de la Poste

Mme la Maire indique que comme évoqué lors du Conseil Municipal du 28 août dernier, une lettre a été adressée le 19 septembre à la Direction de la Poste.

Par courrier en date du 10 octobre, la Poste vient d'informer la Commune que

- la modification des horaires va toucher l'ouverture du bureau décalée de 8 h 30 à 9 h
- la réunion hebdomadaire des agents, le mardi, est repoussée de 16 h à 16 h 15
- le départ courrier reste inchangé à 15 h 30

M. DRAPIER constate la diminution d'une demi-heure des horaires d'ouverture et rappelle qu'il est important de préserver les horaires et le maintien des services de la Poste.

Mme la Maire précise qu'elle effectue d'autres démarches en tant que Maire.

Opération de dératisation

Mme la Maire rappelle le problème de la prolifération des rats et indique que la campagne de dératisation du Plan d'Eau vient de débuter le 29 octobre 2014 et se terminera le 31 décembre 2014. Trois passages sont prévus.

Arrêté et avis de dératisation sont placés sur tous les points sécurisés ainsi que sur les panneaux d'information de la Commune.

Les riverains ayant alerté la Mairie au sujet de la prolifération des rats ont tous été informés des moyens mis en œuvre pour éradiquer celle-ci. (ATAC – Le Bord'O – Le Casino – Le Camping du Breuil – M. LAPETITE pour la société de pêche)

Mme la Maire indique également la problématique des poubelles et de l'utilisation des sacs plastique.

M. LOUIS interroge pour savoir si le parc des biches fera également l'objet d'une dératisation.

Mme la Maire indique qu'effectivement ce lieu sera concerné et qu'il est prévu le déplacement de l'abri.

Bourse de puériculture du 09 au 11 octobre

Mme DUCROIZET relate le déroulement de la bourse.

4.059 articles ont été déposés par 259 personnes (le jeudi toute la journée et le vendredi matin)

La vente a eu lieu le vendredi 10 octobre de 16 heures à 21 heures (la 1^{ère} fois jusqu'à 21 heures).

1.997 articles ont été achetés (soit 49,20 % d'article vendus)

Les acheteurs étaient au nombre de 234.

Comparaison 2013 : 225 déposants

Augmentation de 15.11 % de déposants en 2014

L'afflux des personnes s'est effectué dès le début de la vente.

Elle remercie le secours populaire, les bénévoles, le personnel du service ainsi que le service manifestations pour l'aide apportée.

Mme PACOT demande l'ouverture de la vente avant 16 heures pour permettre aux mamans de venir sans les enfants.

Mme DUCROIZET indique que l'ensemble de l'organisation doit être revu.

Semaine bleue

Mme BRENON présente les activités organisées par la Municipalité du 13 au 17 octobre 2014 en précisant que l'organisation principale est effectuée par le centre d'animation et le cyber-PJJ.

Programme culturel

Mme la Maire indique que le premier spectacle pour enfants a remporté un grand succès, 50 enfants n'ont pu y assister par manque de places.

Théâtre du Passavent

Dans le cadre de la commémoration du centenaire de la première guerre mondiale, Monsieur LOUIS et Madame GUEUGNEAU (en partenariat avec la Communauté de Communes entre Somme et Loire) ont tenu à offrir aux habitants de Bourbon-Lancy et de ses alentours une pièce de théâtre nommée « Mémoire de coquelicots » jouée par la Compagnie du Théâtre de Passavent.

Cette compagnie fidèle à sa passion pour cette époque s'est appuyée sur des documents historiques et populaires.

« Mémoire de coquelicots » raconte la perception de l'année 1914 par des familles représentant les différentes strates sociales de la société française de l'époque.

M. LOUIS indique que le spectacle a fait l'unanimité et que les échanges ont duré longtemps après la représentation. Il est dommage qu'il y ait eu peu de monde. M. LOUIS précise que le spectacle portait uniquement sur l'année 1914.

Mme la Maire constate qu'il existe un problème de communication. Elle annonce que le programme culturel sera distribué à chaque habitant.

M. LOUIS, indique par ailleurs que d'autres spectacles ont eu lieu et tous d'une très grande qualité. Il informe également de la tenue par M. MUCKENSTURM, ancien inspecteur d'académie, de 2 conférences à Bourbon-Lancy et Cronat et espère que des enseignants seront présents.

Inauguration étang de Givallois

L'inauguration de l'étang de Givallois s'est déroulée le samedi 04 octobre, après réalisation des travaux.

Avec la réouverture du site, l'offre est pratiquement complète sur les loisirs de la pêche à Bourbon-Lancy.

Différents projets sont à l'étude, plantation d'arbres, installation de bancs, construction d'un chalet en bois pour plus de convivialité et confort.

Réunion géothermie

Suite à son entrevue récente avec Madame Ségolène ROYAL, Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, au sujet des possibilités de valorisation de la géothermie à Bourbon-Lancy.

Mme la Maire informe que Monsieur le Préfet présidera une réunion en Préfecture le vendredi 31 octobre 2014.

Sont convoqués :

- Monsieur SAFFREY, Sous-Préfet de Charolles
- Madame GUEUGNEAU, Députée – Maire de Bourbon-Lancy
- Monsieur DRAPIER, Conseiller Général du canton de Bourbon-Lancy
- Madame NORMAND, Directrice régionale de l'ADEME Bourgogne
- Madame ETAIX, Directrice de la DREAL Bourgogne
- Monsieur CHEMIN, Chef de l'UT 71 de la DREAL Bourgogne
- Madame FRIBOURG, Déléguée territoriale 71 de l'ARS Bourgogne
- Monsieur DUSSARDAT, Directeur départemental des territoires
- Monsieur COMMERCON, Directeur de l'agence technique départementale
- Madame SIRUGUE, Chargée de mission énergies renouvelables au Conseil Régional de Bourgogne
- Monsieur MONSSUS, Directeur de l'établissement thermal de Bourbon-Lancy
- Monsieur CHERUBIN, Directeur de l'Hôpital de Bourbon-Lancy

Mme la Maire précise également qu'un représentant du ministère sera présent.

Départ de Madame POISEUIL

Mme la Maire indique que Madame POISEUIL a trouvé un poste à mi-temps à la Mairie de LA CLAYETTE, située à proximité de sa résidence principale.

Sa recherche d'un nouvel emploi était motivée par le départ en retraite de son mari jusqu'alors employé de l'usine FPT.

Elle lui renouvèle ses compliments pour le travail effectué à la Mairie de Bourbon-Lancy.

Départ de Madame BOINEAU Claude

Madame BOINEAU Claude fait valoir ses droits à la retraite à partir du 31 octobre 2014.

Ses fonctions principales sont

- le ménage du Bâtiment A du Carrage
- la préparation des plats, la surveillance, le rangement et le nettoyage du réfectoire de Saint Denis.

Arrivée de Madame DABEL Isabelle

Madame DABEL Isabelle est recrutée sur un poste temporaire pour le service secrétariat des élus.

- Contrat par le Centre de Gestion de la Fonction Publique du 1^{er} octobre 2014 au 31 juillet 2015.
- Temps complet – Adjoint Administratif 2^{ème} classe – 1^{er} échelon

Mme la Maire précise que Mme DABEL a une formation de secrétaire de direction et était gestionnaire de locaux.

Arrivée de Monsieur DESCHAMPS Guillaume

Il intègre le service « espaces verts » au 1^{er} novembre 2014. Il est recruté par voie de mutation, car il exerçait à la Commune de PARAY LE MONIAL.

Son grade est adjoint technique 1^{ère} classe.

Contrat de Monsieur GORSE Guillaume

Recrutement de Guillaume GORSE au service communication pour 4 mois, diplômé d'un master de design interaction

- Du 13/10/2014 au 12/02/2015
- Contrat Centre de Gestion

Tâches confiées : nouveau logo de la Ville – charte graphique – publication municipale – site internet

Transfert de bureaux

Dans le cadre de la réorganisation des services municipaux :

- Création d'un nouveau binôme pour renforcer le service urbanisme – réglementation – manifestations, ce service est composé d'Isabelle CHALUMOT et Véronique DUPERRIER. Le bureau est situé dans l'ancien bureau de Jean-Guy BRIET à l'étage.
- Arrivée du service communication en Mairie dans l'ancien bureau d'Olivier PERROT à l'étage. Le service est composé de Marion VILETTE et Samina SPADONE.
- Transfert de bureau pour Jean-Louis MUSCAT, Steven MARTINEZ et Eric BARRIERE. Un nouveau bureau a été aménagé dans l'ancienne école 1 rue du Docteur Robert.
- Aménagement du service accueil de la Mairie pour créer un bureau d'accueil.

Réunions publiques

Mme la Maire donne lecture du calendrier des réunions publiques :

Quartier des Forges

Lundi 03 novembre 2014 – 18 h – Maison de Quartier « Joseph Vincent »

Quartiers des Eurimants et Plan d'Eau

Lundi 03 novembre 2014 – 20 h 30 – Salle « Roger Luquet »

Quartier de Sornat

Jeudi 06 novembre 2014 – 18 h – Maison de Quartier « Joseph Vincent »

Quartiers Thermal et Bel Air

Jeudi 06 novembre 2014 – 20 h 30 – Espace Culturel Saint Léger

Quartier Le Carrage

Lundi 10 novembre 2014 – 18 h – Espace réception – Complexe « Marc Gouthéroul »

Centre Ville

Lundi 10 novembre 2014 – 20 h 30 – Salle vidéo « Château Sarrien »

Quartier Saint Denis

Jeudi 13 novembre 2014 – 18 h – Maison de Quartier « Joseph Vincent »

Quartier du Fourneau

Jeudi 13 novembre 2014 – 20 h 30 – Hôtel du Pont de La Loire

Quartiers Fréminet – La Pierre Folle

Lundi 17 novembre 2014 – 20 h – Salle vidéo « Château Sarrien »

Etat civil

Mme la Maire félicite un employé pour la naissance de son fils et présente ses condoléances aux familles touchées par un deuil.

INVITATIONS DIVERSES

- Du 13 octobre au 13 novembre : exposition organisée par l'UNC et réalisée par le Colonel REMONDIN en 1984 sur la guerre 1914/1918
- 1^{er} et 02 novembre : Salon du terroir de la Société Philharmonique – Complexe « Marc GOUTHERAUT »
- 02 novembre : réunion de l'ADMD – Salle « Roger LUQUET » - Lâcher de ballons – 11 h 30
- 02 novembre : Loto de la Pétanque – espace culturel Saint Léger
- 08 novembre : Vernissage de l'exposition « Centenaire de la guerre 14/18 » – 11 h – Salle Pingré de Farivilliers
Exposition réalisée par l'ANACR et soutenue par l'ARAC, la FNACA et le Liger Club
Exposition visible du 08 novembre au 31 décembre 2014 – Conférences les 17/11 – 01/12 – 18/12 à 15 heures

M. LOUIS indique que cette exposition, préparée par M. MAUPAS qui a effectué un énorme travail, comporte 205 panneaux qui représentent les 205 morts pour la France de Bourbon-Lancy. Cette exposition sera ouverte tous les après-midi avec une permanence des anciens combattants.

- 08 novembre : Pièce de théâtre « sous les carapaces » - espace culturel Saint Léger – organisation Ville de BOURBON-LANCY
- 11 novembre : Commémorations
9 h 15 – Maringes, 11 h 30 - départ du défilé Place de l'Eglise, 11 h 40 – Monument 1870,
11 h 50 Monument Place de la Mairie
Présence d'une petite délégation allemande de Saarwellingen (4 personnes), conduite par Monsieur le Maire Mike PHILIPPI
(Arrivée à Bourbon-Lancy le 10 novembre – Départ de Bourbon-Lancy le 12 Novembre)
- 11 novembre : Loto de l'US Bourbon FPT Football – Complexe « Marc GOUTHERAUT »
- 13 - 14 et 15 novembre : Bourse aux jouets – Complexe «Marc GOUTHERAUT » - organisation Ville de BOURBON-LANCY
- 16 novembre : Loto de l'Espoir Cycliste Bourbonnien – espace culturel Saint Léger
- 16 novembre : Thé dansant de l'UNC – Complexe « Marc GOUTHERAUT »
- 17 et 18 novembre : Don du sang – Complexe « Marc GOUTHERAUT »
- 20 novembre : Spectacle de danse « Silence » - espace culturel Saint Léger -organisé par la Communauté de Communes entre Somme et Loire en partenariat avec l'ARC du Creusot, Scène Nationale et le Pays Charolais Brionnais
- 22 novembre : Dîner dansant de l'Amicale du personnel hospitalier – espace culturel Saint Léger
- 23 novembre : Concours de pêche Plan d'Eau du Breuil – organisation Section Concours
- 28 novembre : Loto de l'USBL Basket – Complexe « Marc GOUTHERAUT »
- 29 novembre : Spectacle de musique « Amour de Zinc » - espace culturel Saint Léger – organisation Ville de BOURBON-LANCY
- 30 novembre : Spectacle «Le Père Noël a disparu » - espace culturel Saint Léger – organisation Ville de BOURBON-LANCY
- 29 et 30 novembre : Participation du Comité de Jumelage de Bourbon-Lancy (4 personnes) au marché de Noël de Saarwellingen – Vente de produits du terroir

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 29

ANNEXE 1

TARIFS 2015						
(mise en œuvre pour tout séjour à partir du 1er janvier 2015)						
GITES						
1 semaine du samedi au samedi - 7 nuits			week end			semaine
basse saison	moyenne saison	haute saison	2 nuits	3 nuits	4 nuits	1 nuit
Le Pigeonnier						
305 €	360 €	415 €	205 €	235 €	255 €	15 €
La Grange						
919 €	1034 €	1139 €	589 €	659 €	719 €	15 €
La Forge						
1841 €	1991 €	2191 €	1141 €	1241 €	1341 €	18 €
<p>Les tarifs proposés sont "tout compris". Ils comprennent la literie mise en place, le linge de toilette et le ménage. Pour la Forge l'accès à l'espace cuisine et restaurant est libre. Aucun restaurant ne fonctionne sur place, mais les restaurateurs et traiteurs peuvent livrer sur place.</p>						
<p>Pour les trois gîtes la location en cours de semaine peut être faite au tarif indiqué (tout compris) dans la dernière colonne, aux conditions suivantes et pour un séjour minimum de 2 nuitées.</p>						
> Le Pigeonnier: location de la capacité totale du gîte (5 personnes)						
> La Grange: location si le gîte est occupé par au moins 6 personnes.						
> La Forge: location si le gîte est occupé au moins par 12 personnes.						
Animal			8€ / jour			
Taxe de séjour			0,50€ / jour / personne			
Guide de randonnée			4 €			

ANNEXE 2

TARIFS 2015						
(mise en œuvre pour tout séjour à partir du 1er janvier 2015)						
DEMI-PENSION						
La 1/2 pension est proposée dans le cadre du centre d'hébergement.						
<p>La 1/2 pension est possible pour les groupes séjournant au moins 3 nuitées en semaine, ou faisant un séjour dépassant la semaine. Le recours exceptionnel aux gîtes ruraux en 1/2 pension n'est possible que si le groupe dépasse la capacité du centre d'hébergement. L'utilisation des gîtes ruraux seuls en 1/2 pension est interdite. En aucun cas le gîte de groupe ne peut être proposé en 1/2 pension. L'utilisation de chambres doubles ou triples en single, exigée par le client, a donné lieu à un tarif adapté.</p> <p>Le prix de 1/2 pension comporte le déjeuner dans le restaurant du centre d'hébergement. Le repas du soir n'est pas possible sur place et peut se prendre dans un restaurant de la ville.</p>						
Demi-pension		25,30€/jour				
Demi-pension en chambres single		28,30€/jour				
Taxe de séjour		0,30€/jour/personne				
SALLE DE SEMINAIRE						
Utilisation de la salle de séminaire avec son équipements: 4€/jour/personne						

ANNEXE 3

TARIFS 2015				
(mise en œuvre pour tout séjour à partir du 1er janvier 2015)				
Restaurant du centre d'hébergement				
(restaurant d'insertion)				
	Déjeuner		10 €	
	Petit déjeuner		5 €	
	Déjeuner tarif réduit		5 €	
	(apprentis, stagiaires, contrats aidés, étudiants, enfants de moins de 10 ans)			
Le restaurant est accessible aux résidents du centre d'hébergement, aux salariés des chantiers d'insertion, aux publics visés par le tarif réduit et aux fonctionnaires de l'Etat et des Collectivités. La réservation la veille est obligatoire. Le nombre de repas est limité à 12 par service. Une dérogation est possible en cas de séjour en 1/2 pension. Le dîner n'est pas proposé.				
Centre d'hébergement				
Clientèle individuelle				
	Nuitée par personne		13 €	
	Nuitée par personne si exigence single dans une chambre double		16.90 €	
	Nuitée par personne si exigence single dans une chambre triple		20.80 €	
L'occupation du centre est individuelle. Plusieurs mini-groupes se côtoient. L'accès au restaurant est possible pour le petit déjeuner et le déjeuner. Le prix comprend la mise en place de la literie et le ménage. Le linge de toilette est exclu. Il peut être loué sur place.				
	Linge de toilette par personne		5 €	
Clientèle groupe				
			tout compris	ch seules
	Location totalité du centre (sans le dortoir)	Tarif nuitée		255 €
	Location totalité du centre (avec le dortoir)	Tarif nuitée		420 €
	Location totalité du centre (sans le dortoir) avec libre disposition de la cuisine et salle de restaurant.	Forfait 1 nuit	306 €	
	Location totalité du centre (sans le dortoir) avec libre disposition de la cuisine et salle de restaurant.	Forfait 2 nuits	527 €	
	Location totalité du centre (avec le dortoir) avec libre disposition de la cuisine et salle de restaurant.	Forfait 1 nuit	471 €	
	Location totalité du centre (avec le dortoir) avec libre disposition de la cuisine et salle de restaurant.	Forfait 2 nuits	835 €	
Option chambre seule: le centre est loué en totalité (avec ou sans dortoir). La cuisine et la salle de restaurant de sont pas en accès libre. Le prix comprend la mise en place de la literie et le ménage, le linge de toilette n'est pas compris. L'utilisation du volume loué est exclusive et peut s'étendre sur plusieurs jours de la semaine ou du week-end. Le service au restaurant est proposé pour le petit déjeuner et le déjeuner.				
Option tout compris: même définition que l'option chambre seule avec accès libre à la cuisine et à la salle de restaurant. Cette option ne peut être proposée que pour les nuits du vendredi au samedi et/ou du samedi au dimanche.				
Taxe de séjour pour toute formule d'hébergement			0,30 € / jour / personne	